

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

N° AM-2026-L-31-0062  
Établi le 7 septembre 2026



Travaux 5 rue des Gestes

DATE D'EFFET

14 septembre 2026

DATE D'EXPIRATION

14 octobre 2026

VU :

- Le Maire de la Commune de LONGAGES – 31410
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-22 ;
- Vu le Code Pénal ;
- Vu le Code de la Route et, notamment l'article R 225 définissant les pouvoirs du Maire ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Considérant la demande de travaux formulée par Monsieur OMS au 5 rue des Gestes à Longages, il y a lieu d'organiser la circulation et le stationnement dans la rue des Gestes, à compter du lundi 14 septembre 2026, pour une durée de 30 jours calendaires.

ARRÊTE :

**Article 1 :**

En raison de travaux au 5 rue des Gestes à Longages réalisée par l'entreprise DARAU TP, domiciliée route de Carbonne à Longages, qui se déroulera du lundi 14 septembre 2026, pour une durée de 30 jours calendaires, le **stationnement et la circulation sera interdit**, sur la rue des Gestes, devant le numéro 5, jusqu'à l'intersection rue des Gestes, route de Carbonne. Une déviation sera mise en place en direction de la rue des jardins.

Cette interdiction sera effective du lundi 14 septembre 2026 à 08 heures 00, au mercredi 14 octobre 2026 à 18 heures 00.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme à l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par la Mairie.

**Article 3 :**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur OMS Frédérique et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

✓ Validé par la Police Municipale

Validé le 9 septembre 2026 par Valentin Lacroix

Fait à Longages, le 09 septembre 2026



*22/09/2026*